



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Instruction technique

DGER/SDPFE/2024-343

25/06/2024

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « conduite des activités d'élevage et d'hébergement du secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « conduite des activités d'élevage et d'hébergement du secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Textes de référence :

Arrêté du 21 mars 2024 portant création de la spécialité « conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 29 mars 2024)

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « conduite des activités d'élevage et d'hébergement du secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel délivrées par le MASA.

La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « conduite des activités d'élevage et d'hébergement du secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Partie 1 : Cadre général des modalités d'évaluation en Bac professionnel

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, quatre concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel et trois les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- En évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) uniquement, pour les candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (CRPM D337-74)

Conformément à l'article D 337-78 du Code de l'Education : « les candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues au 1^o de l'article D. 337-69 affectées de leur coefficient sont déclarés admis, après délibération du jury.

Les candidats dont la moyenne générale est inférieure à 8 sont déclarés ajournés. Ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel sont autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle prévue au 2^o de l'article D. 337-69. »

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités, par le candidat.

Quelques définitions :

Bloc de compétences :

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. » *Définition issue de la note relative aux blocs de compétences rédigée par France Compétences*

Capacités :

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. Elle désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude ou le potentiel en vue d'une action.

L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT)

Critères :

Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif. Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. Ils devront être complétés dans les grilles d'évaluation des ECCF par des indicateurs, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs :

C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Ils doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée spécifique. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 4.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Le **plan d'évaluation prévisionnel (PEP)** est l'outil indispensable et fondamental à la mise en œuvre du CCF. C'est un outil prévu par la réglementation qui constitue un **contrat** entre l'établissement et le jury mais aussi avec les apprenants. Il est le fruit d'un nécessaire travail collectif.

Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Situation d'évaluation :

Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents, du tronc commun ou du domaine professionnel. Dans ce cas, l'équipe pédagogique met en place autant de grilles qu'il y a d'ECCF concernées.

Les évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sont constitutives d'épreuves d'examen, au même titre que les évaluations ponctuelles et concourent à la délivrance du diplôme.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le coordonnateur et l'équipe pédagogique :

- Sont autonomes pour la mise en œuvre de la formation dans le respect du référentiel de diplôme et des notes de service relatives aux modalités d'évaluation,
- Proposent le plan d'évaluation prévisionnel qui participe à la délivrance du diplôme,
- Mettent en œuvre le plan d'évaluation prévisionnel validé avec le jury.

Oral d'explicitation de pratiques professionnelles : cette épreuve correspond à une évaluation orale durant laquelle un candidat explicite une ou des pratiques professionnelles qu'il a vécues en amont de cet oral. Il s'agit le plus souvent de pratiques vécues sur un lieu de stage ou d'apprentissage.

Epreuve de pratique explicitée : épreuve pratique durant laquelle le candidat met en œuvre une pratique à la demande de l'enseignant dans le cadre d'une évaluation, et explicite sa pratique. Une épreuve de pratique explicitée comprend donc à la fois de la pratique et de l'explicitation. Les évaluateurs voient le candidat agir en situation, avant de le questionner, alors que dans l'oral d'explicitation ce n'est pas le cas.

Directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Maurer".

Luc MAURER

Partie 2 – Indications de cadrage des épreuves validant les capacités professionnelles du Bac professionnel CAEHSCF

2.1. Présentation des trois épreuves et des modalités d'évaluation

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		Coef
			Candidats en CCF	Candidats hors CCF	
E5 : Choix techniques	B5	C5 Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions	1 EPT		2
E6 : Expérience en milieu professionnel	B6	C6 Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin-félin	1 EPT		3
E7 : Pratiques professionnelles	B7 B8 B9 B10	C7 Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement C8 Construire une relation Homme – animal équilibrée C9 Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	7 ECCF	1 EPT	5

2.2. Épreuve E5 « Choix techniques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement	Appropriation de l'activité dans son contexte Analyse des choix techniques existants
C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions	Proposition de choix techniques Analyse des propositions en terme de durabilité sociale, économique et environnementale

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.

Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF.

Modalités :

Le sujet de l'évaluation ponctuelle terminale amène le candidat à :

- mobiliser des connaissances et des savoir-faire pertinents pour analyser des choix techniques à partir de cas concrets en élevage canin-félin et/ou structure d'hébergement ;
- proposer de manière argumentée un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transitions.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur un contexte d'élevage canin-félin et/ou d'une structure d'hébergement de chiens et ou de chats et repose sur une ou plusieurs situations techniques et professionnelles relatives à l'élevage / hébergement et à l'éducation / socialisation liée(s) au chien et/ou au chat.

Le sujet comprend un ou plusieurs documents dont la lecture ne dépasse pas une demi-heure.

L'épreuve E5 s'appuie sur les savoirs développés dans l'ensemble des modules professionnels. Si le module MP5 « Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions » offre un cadre privilégié à la réflexion et au raisonnement, les autres modules professionnels ainsi que les PFMP nourrissent également la réflexion des apprenants et constituent un corpus de savoirs et de savoir-faire nécessaires aux attendus de la capacité C5.

Examinateurs : la correction est effectuée en binôme, à partir d'une grille d'évaluation et d'indications de correction sur le modèle de l'annexe n°1, par :

- un enseignant de STA/productions animales intervenant dans la spécialité du diplôme ;
- un enseignant de biologie-écologie intervenant dans la spécialité du diplôme.

2.3 : Épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : « Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	Réalisation d'enregistrements administratifs et budgétaires de l'activité de l'entreprise Raisonnement d'un investissement
C6.2 Organiser son travail	Planification du travail Opérationnalisation du travail

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale pluridisciplinaire s'appuyant sur un dossier écrit individuel de 10 pages minimum et 12 pages maximum, hors annexes, produit par le candidat. Ce dossier s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le dossier écrit comprend :

- une présentation de l'organisme de stage principal, entreprise ou association, sur laquelle prennent appui les SPV. Il s'agit de présenter l'organisme en apportant les éléments sur son contexte et son fonctionnement jugés utiles pour éclairer la compréhension des activités faisant l'objet des fiches SPV.
- deux fiches SPV, numérotées de 1 à 2, correspondant à des activités réalisées sur le lieu de stage principal et permettant d'évaluer les deux capacités intermédiaires du bloc 6.

L'épreuve est commune aux candidats en CCF ou hors CCF.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes et se déroule en deux temps :

- 10 minutes de présentation par le candidat d'une fiche SPV tirée au sort par le jury parmi les deux fiches SPV incluses dans le dossier du candidat ;
- 20 minutes d'entretien avec le jury prenant appui sur la présentation orale et sur l'ensemble des éléments du dossier écrit.

L'atteinte des capacités est évaluée à l'issue de la prestation orale. Aucun support de communication n'est autorisé pour l'épreuve E6. S'il le souhaite, le candidat peut disposer pendant le déroulement de l'épreuve d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve et qu'il aura pu annoter.

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais il contribue à l'évaluation des critères de chacune des capacités intermédiaires.

Dans la fiche SPV n°1, correspondant à la capacité intermédiaire C6.1 « Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise », le candidat présente une activité de suivi administratif, une activité de suivi de la trésorerie et le raisonnement d'un investissement. Cet investissement peut avoir été réalisé récemment ou être envisagé dans un avenir proche.

Pour les activités de suivi administratif et de trésorerie, le candidat :

- Présente un enregistrement administratif et un enregistrement relatif à la trésorerie ;
- Explique l'importance de ces enregistrements pour l'organisme de stage ;
- Décrit l'organisation de ces activités d'enregistrement en utilisant, si nécessaire, des schémas, des tableaux, etc... ;

Pour le raisonnement d'un investissement, réalisé récemment ou envisagé dans un avenir proche, le candidat :

- Décrit l'investissement choisi au sein de l'organisme ;
- Étudie la faisabilité de cet investissement en mobilisant les outils jugés pertinents ;
- Présente les conséquences observables ou possibles de cet investissement en mobilisant le ou les indicateurs technico-économiques pertinents et en intégrant la question de la durabilité.

Pour construire la fiche SPV n°1, il est possible (mais non exigé) de s'appuyer sur les activités de suivi administratif et de trésorerie qui ont effectivement été réalisées en lien avec l'investissement présenté.

Dans la fiche SPV n°2, correspondant à la capacité intermédiaire C6.2 « Organiser son travail », le candidat présente les aspects liés à la planification et à l'opérationnalisation de son travail pour une demi-journée de travail qu'il a réalisée au sein de l'organisme. Dans ce dernier cas, il n'est pas exigé que le candidat l'ait réalisée en responsabilité mais qu'il en adopte la posture.

Dans cette fiche le candidat :

- Présente le contexte et le fonctionnement d'une demi-journée comprenant une ou plusieurs activités au sein de l'organisme ;
- Identifie les besoins à satisfaire et les moyens mobilisés dans le cadre de la planification de cette demi-journée ;
- Présente la mise en œuvre opérationnelle de son travail (organisation, déroulement, ...) ;
- Présente les résultats atteints par rapport aux besoins à satisfaire ;
- Met en évidence deux points de fragilité liés à la mise en œuvre de son travail, dont un en relation avec un aléa, en prenant en compte les différentes dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale), le respect des règles d'hygiène et le respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Propose, pour un des points de fragilité identifiés, une piste d'amélioration.

Pour cette SPV n°2, toute activité, à l'exclusion des activités de nature purement administrative ou de gestion, est admise comme support de la fiche. Il peut s'agir d'activités impliquant les animaux dans le cadre de l'élevage ou de la pension, ou d'activités commerciales, ou encore d'une combinaison de ces deux types d'activité. A titre indicatif et non exhaustif, les activités suivantes peuvent servir de base à cette fiche SPV : nourrissage des animaux, suivi des mises-bas, accueil des clients au fil de l'eau, etc.

Les organisations lieu de stage recevables pour l'épreuve E6 sont précisées dans le référentiel de diplôme au paragraphe définissant les périodes de formation en milieu professionnel (élevage du secteur canin-félin, entreprise ayant exclusivement une activité de pension, association gérant un refuge, telle que la SPA ou autre). Les structures d'accueil sont des entreprises du secteur canin félin de dimension professionnelle (minimum de 50 chiots ou chatons vendus par an ou 3000 jours d'hébergement). Un unique lieu de stage est support de l'épreuve E6.

Pour les élèves en formation initiale scolaire, l'atelier canin-félin de l'établissement ne peut pas être un lieu de stage support de l'épreuve E6.

Modalités :

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par la MIREX pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par la MIREX. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier selon les modalités définies par la MIREX ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

Examinateurs :

- un(e) enseignant(e) de SESG/gestion d'entreprise de la spécialité du diplôme ;
- un(e) enseignant(e) de STA/productions animales de la spécialité du diplôme ;
- un professionnel du secteur*.

*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation de l'annexe n°2.

2.4. Epreuve E7 « Pratiques professionnelles »

Cette épreuve valide les capacités des blocs 7 ; 8 ; 9 et 10

Capacités globales	Capacités intermédiaires	ECCF	Coefficients
C 7 : Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	C 7.1 : Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	ECCF E7.1	1
	C 7.2 : Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	ECCF E7.2	1
C 8 : Construire une relation Homme – animal équilibrée	C 8.1 : Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	ECCF E7.3	0,5
	C 8.2 : Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	ECCF E7.4	0,75
C 9 : Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés	C 9.1 : Promouvoir l'entreprise et ses activités	ECCF E7.5	0,5
	C 9.2 : Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	ECCF E7.6	0,75
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	ECCF E7.7	0,5

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 5

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E7 se compose de 7 ECCF.

Capacité C7 « Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement » : 2 ECCF

ECCF E7.1 : Evaluation de la capacité C7-1 « Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C7 Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	C7.1 Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	Observation des animaux et de leur lieu de vie Intervention auprès des animaux Relation à l'animal Intervention sur les installations et les équipements

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue en milieu professionnel durant la formation.

Chaque candidat peut s'appuyer sur l'une de ses périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dont en particulier la réalisation d'un stage sur l'atelier technologique de l'établissement.

L'épreuve s'appuie sur la réalisation de **3 fiches** dont 1 fiche présentant le contexte global du vécu et 2 fiches techniques :

- une sur des **travaux d'alimentation**,
- l'autre sur des **travaux de soins courants** (au choix du candidat : observation des indicateurs de bonne santé, hygiène de l'animal, gestion de la santé, administration de traitements, de soins post-opératoires, ...)

Une des 2 fiches doit intégrer une problématique technique résolue en lien avec le critère « Intervention sur les installations et les équipements ».

La fiche « contexte global » (1 page) présente l'entreprise dans son contexte (élevage ou hébergement) dans le but d'éclairer les types de travaux étudiés dans un second temps.

Chaque fiche technique, de 2 pages maximum chacune, présente pour chaque thématique la préparation de l'intervention, sa mise en œuvre et une brève analyse avec l'identification de leviers d'amélioration.

Un approfondissement à l'oral et un questionnement spécifique sur l'observation des animaux et la relation à l'animal sont conduits.

La durée de l'épreuve est au minimum de 30 minutes. Le jury est composé d'un enseignant de STA/productions animales et d'un enseignant de STE/agroéquipement, les 2 intervenant dans la spécialité du diplôme.

La présence des 3 fiches est obligatoire. Les 3 fiches ne sont pas évaluées en tant que telles mais contribuent à l'évaluation de la capacité C7.1.

L'évaluation est conduite à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La grille d'évaluation est fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Pour les candidats de la voie scolaire, cette ECCF sert de base à la délivrance de l'attestation intermédiaire de capacité, délivrable en fin de première.

ECCF E7.2 : Évaluation de la capacité C7-2 « Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C7 Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	C7.2 Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	Observation des animaux Qualité de l'intervention Relation à l'animal

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée constituée de deux parties.

L'épreuve consiste en une réalisation pratique par le candidat d'un travail en lien avec la conduite de la reproduction d'une part, de soins aux chiots ou aux chatons d'autre part, à partir d'une situation professionnelle proposée par l'enseignant sur l'atelier canin/félin de l'établissement ou dans un élevage partenaire.

Partie 1 : Reproduction

Modalités : Pratique explicitée à partir d'une thématique tirée au sort

L'épreuve consiste en la réalisation d'une pratique suivie d'un entretien entre le candidat et le jury.

Le candidat peut consulter des documents complémentaires mis à disposition par le jury lui permettant de réaliser et d'expliquer des choix pour la mise en œuvre d'une opération technique liée à la reproduction.

Ces documents peuvent être des résultats d'analyses, de conduite technique, des données d'enregistrement du suivi de la production éventuellement, collectées par les apprenants, des informations issues d'outils d'aide à la décision, une notice technique, etc.

Exemple de thématiques : choix des reproducteurs, choix de la méthode de reproduction, suivi de chaleurs, suivi de gestation, préparation de la maternité, soins aux femelles post-partum, etc.

Le bien-être animal sera au cœur des pratiques et intégré à l'évaluation.

Partie 2 : Soins aux chiots et/ou aux chatons

Modalités : Pratique explicitée sur les soins aux chiots ou aux chatons (de la période néonatale jusqu'à la vente) (attention : en cas de problème de faisabilité - pas de chiots ou de chatons à disposition et problématique de respect du bien-être animal - BEA - il est possible d'envisager éventuellement l'intervention auprès de peluches qui simulent les chiots ou les chatons).

La durée de l'épreuve (parties 1 et 2) est laissée à l'initiative de l'établissement.

Remarque : L'évaluation des parties 1 et 2 peut se faire en 2 temps différents entre la pratique sur la conduite de la reproduction et celle sur les soins aux chiots ou aux chatons (respect des éléments de saisonnalité). Par contre, il n'y aura qu'une grille d'évaluation qui sera renseignée en 2 temps. Cette contrainte est levée si l'évaluation des soins aux chiots ou aux chatons est réalisée sur des peluches.

L'évaluation est conduite par un enseignant de STA/productions animales à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La grille d'évaluation est fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Capacité C8 « Construire une relation Homme – animal équilibrée » : 2 ECCF

ECCF E7.3 : Évaluation de la capacité C8-1 « Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C8 Construire une relation Homme – animal équilibrée	C8.1 Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	Relation avec l'animal Qualité de la conduite du processus de développement comportemental Approche réflexive sur l'activité

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue sur le lieu de stage en élevage ou structure d'hébergement.

D'une durée d'environ 20 minutes, cette évaluation repose sur des situations professionnelles liées à la réalisation d'activités de développement comportemental du chiot ou du chaton.

Le candidat :

- choisit une activité parmi des activités de développement comportemental des animaux de l'entreprise.
- élabore une fiche présentant l'activité dans son contexte, le processus d'intervention retenu et ses objectifs, les ressources mobilisées, les exercices réalisés et une approche réflexive sur l'activité conduite.

Le candidat a la possibilité de créer un court support vidéo élaboré sur le lieu de stage témoignant de l'activité mise en place ou conduite. Ce support pourra faciliter les échanges lors de l'entretien.

La fiche et Le support vidéo éventuel ne sont pas évalués en tant que tels lors de l'épreuve.

Dans un premier temps (5 minutes environ), le candidat présente l'activité mise en place ou conduite sur son lieu de stage.

Dans un deuxième temps, les échanges avec le jury permettent au candidat d'approfondir et justifier les pratiques et décisions prises, d'évaluer la situation et de repérer des marges de progrès, d'analyser sa relation à l'animal et son respect du bien-être animal.

L'évaluation est conduite par un enseignant de STA/productions animales à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La grille d'évaluation est fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

ECCF E7.4 : Évaluation de la capacité C8-2 « Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats »

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C8 Construire une relation Homme – animal équilibrée	C8.2 Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	Lecture du comportement de l'animal Intervention raisonnée selon le type d'animal Relation à l'animal

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée.

D'une durée d'environ 30 minutes, cette évaluation repose sur des situations professionnelles liées la réalisation d'activités d'épanouissement et de socialisation (hors animaux avant sevrage) d'un ou plusieurs animaux sur l'atelier technologique de l'établissement ou sur une exploitation ou structure d'hébergement partenaire. Le candidat tire au sort son sujet. L'entretien prend appui sur la lecture du comportement de l'animal, le processus mis en place et, la relation à l'animal. Le candidat doit être en mesure de justifier les choix opérés et proposer des pistes d'amélioration.

L'évaluation est conduite par un enseignant de STA/productions animales à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La grille d'évaluation est fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Capacité C9 « Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés » : 2 ECCF

ECCF E7.5 : Évaluation de la capacité C9-1 « Promouvoir l'entreprise et ses activités ».

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C9 Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés	C9.1 Promouvoir l'entreprise et ses activités	Identification des potentialités de l'entreprise Proposition d'une action de communication adaptée Mise en œuvre de l'action de promotion

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratique professionnelle.

D'une durée de 20 minutes, cette évaluation repose sur des situations professionnelles liées à une action de promotion d'une entreprise du secteur canin félin et de ses activités.

L'approche pédagogique à privilégier est celle de la pédagogie de projet. Dans ce cas, le projet est mené en groupe sous forme de projet tutoré en lien possible avec la capacité C4.2. L'évaluation reste cependant individuelle. Le candidat peut s'appuyer également sur un contexte professionnel lié à son lieu de stage ou d'apprentissage. Quel que soit le choix de l'équipe pédagogique il doit être le même pour tous les candidats pour assurer une équité de traitement.

L'évaluation est conduite par un enseignant de SESG-GC à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La grille d'évaluation sera fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation. Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

ECCF E7.6 : Évaluation de la capacité C9-2 « Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal ».

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C9 Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés	C9.2 Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	Qualité de la conduite de l'entretien avec le futur propriétaire Qualité des conseils et des informations transmises au client sur l'animal pour favoriser la réussite de l'acquisition

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée.

D'une durée de 20 minutes, cette évaluation repose sur des situations professionnelles liées au conseil d'une clientèle souhaitant acquérir un animal. Le rôle de la clientèle est tenu par l'un des enseignants responsables

de l'ECCF ou par une tierce personne intervenant dans la formation, celui du conseiller par l'apprenant. Quel que soit le choix de l'équipe la situation d'évaluation doit rester la même pour tous les candidats.

1 mois environ avant l'ECCF, le candidat propose aux examinateurs un contexte d'évaluation (type d'élevage, de race, etc...). Le choix est validé par l'équipe pédagogique. Il est préférable qu'il se fasse en lien avec des situations vécues (PFMP, etc.). L'évaluation peut aussi avoir pour support l'atelier pédagogique canin félin de l'établissement ou un partenaire professionnel. Elle peut se faire en présence ou non d'un animal.

L'évaluation est conduite par un enseignant de SESG-GC et un enseignant de STA/productions animales à l'aide d'une grille d'évaluation critériée en s'appuyant sur les critères définis dans le référentiel d'évaluation. La personne qui joue le rôle du client veille par son attitude à permettre d'évaluer l'ensemble des critères en relançant éventuellement l'échange par un questionnement ou des apports d'informations supplémentaires. La grille d'évaluation sera fournie et présentée aux candidats en amont de l'épreuve. Il est possible d'associer des professionnels à l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

Capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers » : 1 ECCF

ECCF E7.7 : Les modalités d'évaluation de la capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers » relèvent du choix des équipes.

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C10 : s'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C10. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	- A l'initiative de l'équipe pédagogique

Une trame de grille d'évaluation est présentée en annexe 4.

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve E7 valide les capacités C7 à C10.

Capacités globales	Capacités intermédiaires	Coefficients
C 7 : Assurer la conduite technique de l'élevage canin - félin et de la structure d'hébergement	C 7.1 : Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	1
	C 7.2 : Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	1
C 8 : Construire une relation Homme – animal équilibrée	C 8.1 : Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	0.5
	C 8.2 : Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	0.75
C 9 Commercialiser les animaux de l'entreprise et les services associés	C9.1 : Promouvoir l'entreprise et ses activités	0.5
	C9.2 : Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	0.75
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	0.5

Elle est affectée du coefficient 5

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire structurée en deux parties :

Une **première partie** d'une durée d'1h20 portant sur l'évaluation des capacités en lien avec **la conduite des animaux** (élevage et éducation) avec :

- Une **pratique explicitée** à partir de deux sujets tirés au sort pour l'évaluation des deux capacités C7.2 et C8.2 d'une durée de 45 minutes (pratique pendant 25 minutes, échange avec le jury pendant 20 minutes)
- Une explicitation de pratique professionnelle en **appui sur trois fiches** relatant respectivement des situations professionnelles vécues pour l'évaluation des trois capacités C7.1, C8.1 et C10 d'une durée de 35 minutes.

Une **deuxième partie, en salle uniquement**, d'une durée de 40 minutes portant sur l'évaluation des capacités en lien avec **la commercialisation et la valorisation des produits et services de l'entreprise** avec :

- Une explicitation de pratique professionnelle en **appui sur une fiche** relatant une situation professionnelle vécue pour l'évaluation de la capacité C9.1 d'une durée de 20 minutes
- Une **pratique explicitée** sous la forme d'un jeu de rôle pour l'évaluation de la capacité C9.2 d'une durée totale 20 minutes

Les examinateurs sur les deux parties de l'évaluation sont :

- partie 1 : un enseignant de STA/productions animales et un enseignant de biologie-écologie de la spécialité du diplôme

- partie 2 : un enseignant de STA/productions animales et un enseignant de SESG /gestion commerciale de la spécialité du diplôme ;

Les fiches support des capacités évaluées (2 fiches partie 1, 1 fiche partie 2, la fiche « adaptation à des enjeux particuliers ») sont remises par le candidat en 2 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par la MIREX pour transmission préalable aux centres d'examen. La date de remise des fiches, définie nationalement, est précisée au candidat par la MIREX. Tout candidat qui n'aura pas transmis ses fiches selon les modalités définies par la MIREX ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

Les enseignants sont convoqués la veille de l'épreuve sur le centre d'examen afin de s'informer sur le matériel et les animaux disponibles dans l'établissement, de rédiger les sujets appropriés à l'évaluation de la partie 1 (capacités C7.2 et C8.2) et de prendre connaissance des fiches transmises par les candidats.

La présence d'un professionnel du secteur de l'élevage ou de l'éducation canine est recommandée pour la partie 1 ; son absence ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en annexe n° 3. Tous les critères d'évaluation figurant dans le référentiel sont repris dans cette grille. L'évaluateur doit s'appuyer autant sur la prestation écrite que sur l'oral pour vérifier l'atteinte de toutes les capacités. Les critères doivent tous être appréhendés mais dans leur globalité et non dans un strict détail, afin d'étayer l'analyse des activités présentées.

Dans le cas d'un candidat ajourné ou d'un candidat VAE, ayant obtenu des attestations de blocs de compétences, les adaptations sont les suivantes :

Partie 1 :

Si l'un des deux blocs (7 ou 8) a été préalablement validé par le candidat, cette partie ne porte que sur le bloc non validé avec :

- Une pratique explicitée pour l'évaluation de la capacité C7.2 ou C8.2, selon le bloc préalablement validé, d'une durée de 30 minutes (pratique pendant 20 minutes, échange avec le jury pendant 10 minutes)
- Une explicitation de pratique professionnelle en appui sur une fiche relatant une situation professionnelle vécue pour l'évaluation de la capacités C7.1 ou C8.1, selon le bloc préalablement validé, d'une durée de 15 minutes.

Si les deux blocs 7 et 8 ont été préalablement validés, l'épreuve se limite à la partie 2.

Partie 2 :

Si le bloc 9 n'a pas été validé précédemment par le candidat, cette partie est conduite selon les modalités décrites ci-dessus. Dans le cas contraire, cette partie est supprimée.

Si elle n'a pas été préalablement validée par le candidat, la capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers » peut être évaluée au cours de l'une des deux parties selon la nature de l'enjeu concerné et en fonction de la configuration de l'épreuve selon les modalités décrites ci-dessus.

Dans l'hypothèse où les blocs 7, 8 et 9 ont été préalablement validés par le candidat, la capacité C10 est évaluée, par le jury de la partie 1, à travers un oral de 10 minutes sur la base d'une fiche produite par le candidat et décrivant la façon dont il a su s'adapter à un enjeu particulier dans un contexte et une situation donnés. La fiche est remise par le candidat en 2 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par la MIREX pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise de la fiche, définie nationalement, est précisée au candidat par la MIREX. Tout candidat qui n'aura pas transmis sa fiche selon les modalités définies par la MIREX ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

La grille d'évaluation est adaptée de façon à attribuer des notes uniquement aux capacités non validées précédemment. La Mirex transmet à chaque évaluateur, un exemplaire de la grille d'évaluation correspondant à la situation du candidat.

Pour les candidats ajournés, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées à ces capacités non validées précédemment, auxquelles s'ajoutent les notes coefficientées maintenues de la session d'ajournement.

Pour les candidats ayant obtenu des blocs de compétences par la voie de la VAE, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées aux capacités non validées précédemment.

- Evaluation de la capacité liée au MAP : compte tenu du profil des candidats inscrits aux épreuves HCCF, il n'est pas envisageable d'évaluer cette capacité séparément. Elle devra obligatoirement être évaluée en lien avec d'autres capacités dans l'une des parties de l'épreuve.

Annexe n° 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E5
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin »

Examen : BAC PROFESSIONNEL
 Session :
 Centre :

EPT
 Nom et prénom du candidat :
 N° d'anonymat

Epreuve : E5
 Date :
 N° jury :

C5 : Raisonner des choix techniques en élevage canin - félin et structure d'hébergement dans un contexte de transitions								
Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs¹ potentiels (à adapter en fonction du sujet)	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C5.1 Diagnostiquer le fonctionnement technique d'une structure d'élevage et/ou d'hébergement	Appropriation de l'activité dans son contexte	Identification d'informations utiles pour étudier la situation professionnelle Caractérisation des éléments clés du fonctionnement technique					/4	
	Analyse des choix techniques existants	Analyse de l'efficience et de l'efficacité des choix techniques Mise en évidence de l'impact des pratiques professionnelles sur le bien-être animal et sur le territoire Identification des enjeux relatifs aux choix techniques Prise en compte de la gestion du vivant Mobilisation de références					/7	
C5.2 Élaborer un scénario d'évolutions techniques dans un contexte de transition	Proposition de choix techniques	Justifications et pertinence des choix techniques Prise en compte de l'animal et de son BEA, BEH Identification des conditions de la réussite Mobilisation de références techniques, du vécu Pertinence du raisonnement, identification des enjeux des transitions					/6	
	Analyse des propositions en terme de durabilité sociale, économique et environnementale	Identification et caractérisation des conséquences des choix techniques envisagés, Liens entre les propositions et les transitions Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard des transitions Mobilisation de l'expérience professionnelle du candidat Mobilisation de références					/3	
NOTE FINALE						/20		
Appréciation générale :								Signature (s) du jury

¹ Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Annexe n° 2
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6

C6 : Assurer le fonctionnement de l'entreprise d'élevage ou d'hébergement en secteur canin - félin								
Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C6.1 Réaliser des activités de gestion administrative et budgétaire de l'entreprise	Réalisation d'enregistrements administratifs et budgétaires de l'activité de l'entreprise	Prise en compte du cadre réglementaire, Qualité de l'enregistrement administratif, Pertinence des informations techniques enregistrées, Pertinence des informations économiques enregistrées, Qualité de l'organisation des informations, Complétude des informations techniques enregistrées Complétude des informations économiques enregistrées Explicitation des enjeux pour l'entreprise/l'organisation					/ 5	
	Raisonnement d'un investissement	Prise en compte de la situation initiale dans ses différentes dimensions (techniques, économiques, écologique, humaine etc.) Mobilisation des outils de gestion prévisionnelle Prise en compte des besoins de financement Présentation de la situation finale et conséquences du projet d'investissement Pertinence de l'analyse des choix d'investissement en termes de rentabilité et durabilité					/ 5	
C6.2 Organiser son travail	Planification du travail	Maîtrise de la démarche de planification Prise en compte du contexte avec les dimensions humain, espace, temps, matériels, ressources diverses Priorisation des tâches et des facteurs à mobiliser					/ 5	
	Opérationnalisation du travail	Mise en œuvre du planning, Respect sécurité et réglementation Gestion des consignes Ajustement selon les aléas Repérage des points de fragilité Compte-rendu des tâches et activités réalisées Piste d'amélioration					/ 5	
TOTAL						/20		
Appréciation générale :							Signature (s) du jury	

Annexe n° 3

Exemple de grille d'évaluation de l'épreuve E7 hors CCF

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Commentaires	Barème	Note / 20	coeff	Note / 20 x coeff
PARTIE 1											
C 7.1 : Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	Observation des animaux et de leur lieu de vie Intervention auprès des animaux Relation à l'animal Intervention sur les installations et les équipements	Prise d'informations, interprétation, recherche d'éléments complémentaires, Pertinence de l'organisation, qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration.... Création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, ajustement en fonction des aléas, identification de leviers d'amélioration Diagnostic de l'état de fonctionnement des installations et équipements Mise en œuvre des interventions Diagnostic de l'observation des locaux, repérage d'éventuelles anomalies, mobilisation de matériels et équipements									
C 7.2 : Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	Observation des animaux Qualité de l'intervention Relation à l'animal	Diagnostic de la situation Prise d'informations pour agir, pertinence de l'organisation, Qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration.... Création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, identification leviers amélioration ..									
C 8.1 : Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	Relation avec l'animal Qualité de la conduite du processus de développement comportemental Approche réflexive sur l'activité	Interprétation du comportement de l'animal, Qualité de la relation, Qualité du processus mis en place, intervention en sécurité et dans le respect du BEA, respect de la réglementation, Justification et évaluation du processus mis en place, identification de leviers d'amélioration, ...									

C 8.2 : Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	Lecture du comportement de l'animal	Observation : - des animaux, -des interactions, -de l'environnement ; Compréhension de la situation						/12
	Intervention raisonnée selon le type d'animal	Qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration....						
	Relation à l'animal	Création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, identification de leviers d'amélioration ..						
C10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Identification des spécificités des pratiques professionnelles liées à des enjeux particuliers Réflexion menée au regard de ces pratiques professionnelles	A adapter selon la situation						/20 /20 0,5
PARTIE 2								
C 9.1 : Promouvoir l'entreprise et ses activités	Identification des potentialités de l'entreprise Proposition d'une action de communication adaptée Mise en œuvre de l'action de promotion	Prise en compte du marché et du potentiel de production, typologie de la clientèle actuelle Cohérence de l'action, pertinence de la cible et du message Respect du cahier des charges /commande ; Qualité des supports ; Indicateurs spécifiques						/8
C 9.2 : Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	Qualité de la conduite de l'entretien avec le futur propriétaire Qualité des conseils et des informations transmises au client sur l'animal pour favoriser la réussite de l'acquisition	Analyse de la demande, Qualité de l'écoute, Etablissement de la relation avec le client, Prise en compte du contexte de la demande contractualisation, formulation de conseils adaptés au besoin du client, conseils adaptés ...						/20 1,25
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

Annexe n° 3 bis

Liste détaillée (mais non exhaustive) d'indicateurs possibles pour les critères de la grille d'évaluation de l'épreuve E7 hors CCF

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs
C 7.1 : Réaliser des travaux d'alimentation et des soins courants aux animaux	Observation des animaux et de leur lieu de vie	Prise d'informations au niveau des animaux et du contexte Sélection des informations retenues, interprétation, évaluation de la qualité de l'information, recherche d'éléments complémentaires,
	Intervention auprès des animaux	Organisation de l'intervention : Prise d'informations pour agir, pertinence de l'organisation en termes de recherche d'efficacité, de respect de la sécurité, de confort de travail, de respect du BEA, ...) Qualité de l'intervention dont gestion des ressources, des matériels et équipements, intervention en sécurité, respect de la réglementation, justification de l'intervention, évaluation de la qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration....
	Relation à l'animal	Observation des animaux, création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, ajustement en fonction des aléas, évaluation de la qualité de la relation, identification de leviers d'amélioration
	Intervention sur les installations et les équipements	Diagnostic de l'état de fonctionnement des installations et équipements (observation situation, appréciation de la situation, ...) Mise en œuvre des interventions (utilisation des équipements, respect sécurité, respect réglementation, qualité de la mise en œuvre, prise en compte de la durabilité, vérification de la justesse de l'intervention, ...) Diagnostic de l'observation des locaux, repérage d'éventuelles anomalies., identification et mobilisation de matériels et équipements
C 7.2 : Réaliser des travaux de conduite de la reproduction et des soins aux chiots ou aux chatons	Observation des animaux	Diagnostic de la situation (prise d'informations au niveau des animaux et contexte, sélection des informations retenues, interprétation, évaluation de la qualité de l'information, recherche d'éléments complémentaires, ...) Prise d'informations pour agir (dont retour d'infos des acheteurs), pertinence de l'organisation en termes de recherche d'efficacité, de respect de la sécurité, de confort de travail, de respect du BEA, ..., mobilisation de matériels et équipements ...)
	Qualité de l'intervention	Qualité de l'intervention dont gestion ressources, des matériels et équipements, Intervention en sécurité, respect réglementation Justification de l'intervention, Evaluation de la qualité de l'intervention, Identification leviers amélioration....
	Relation à l'animal	Observation des animaux, création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, ajustement en fonction des aléas, évaluation qualité relation, Identification de leviers d'amélioration ..

C 8.1 : Réaliser des activités de développement comportemental du chiot ou du chaton	Relation avec l'animal	Interprétation du comportement de l'animal, qualité de la relation, mobilisation des différentes périodes de développement ; Régulation
	Qualité de la conduite du processus de développement comportemental	Qualité du processus mis en place, gestion des matériels et équipements, intervention en sécurité et dans le respect du BEA, respect de la réglementation,
	Approche réflexive sur l'activité	Justification du processus mis en place, évaluation de la qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration, argumentation « et si c'était à refaire ... »....
C 8.2 : Réaliser des activités d'épanouissement et de socialisation des chiens et chats	Lecture du comportement d'un animal	Observation : - des animaux, -des interactions, -de l'environnement ; Analyse des données ; mobilisation de techniques spécifiques, compréhension de la situation
	Intervention raisonnée selon le type d'animal	Qualité de l'intervention dont gestion des matériels et équipements, intervention en sécurité, respect de la réglementation, justification de l'intervention, évaluation de la qualité de l'intervention, identification de leviers d'amélioration....
	Relation à l'animal	Observation des animaux, création des conditions d'une relation harmonieuse, intervention en sécurité dans le respect du BEA, ajustement en fonction des aléas, évaluation qualité relation, Identification leviers amélioration ..
C 9.1 : Promouvoir l'entreprise et ses activités	Identification des potentialités de l'entreprise	Prise en compte du marché, prise en compte du potentiel de production, identification des circuits de commercialisation, typologie de la clientèle actuelle
	Proposition d'une action de communication adaptée	Cohérence de l'action avec la politique de commercialisation actuelle,-pertinence de la cible, pertinence du message, supports / canaux de communication / lieux adaptés
	Mise en œuvre de l'action de promotion	Respect du cahier des charges //commande ; qualité des supports ; indicateurs spécifiques aux foires et salons ;-indicateurs spécifiques à un production graphique
C 9.2 : Conseiller le client dans son projet d'acquisition d'un animal	Qualité de la conduite de l'entretien avec le futur propriétaire	Analyse de la demande /-diagnostic-du besoin client, prise en compte de la demande, qualité de l'écoute. Etablissement de la relation avec le client : mise en confiance, réactivité, adaptabilité du vendeur aux caractéristiques du potentiel acheteur,
	Qualité des conseils et des informations transmises au client sur l'animal pour favoriser la réussite de l'acquisition	Prise en compte du contexte de la demande de contractualisation, Formulation de conseils adaptés aux besoins du client... Informations précises, justes, mesurées, adaptées au client et à sa demande,

Annexe n° 4

Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires.</p> <p>Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
TOTAL					/20			

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.